

Lundi 9 avril 2018

Élections municipales partielles des communes de Rognes et Saint-Estève-Janson

La préfecture des Bouches-du-Rhône vous informe des résultats du 1er tour de scrutin des élections municipales partielles des communes de Rognes et Saint-Estève-Janson du dimanche 8 avril 2018 :

■ Rognes :

Inscrits : 4017

Votants : 2061

Bulletins nuls : 20

Bulletins blancs : 58

Taux de participation : 51 %

Exprimés : 1983

Ont obtenu :

Listes	Tête de liste	Nombre de voix	% des suffrages exprimés
« ROGNES ENSEMBLE »	Jean-Paul LE NOUVEL	755	38,07
« AMBITION ROGNES »	Patrice IBANEZ	477	24,05
« ROGNES AVENIR »	Jean-François CORNO	751	37,87

Le second tour de scrutin aura lieu le dimanche 15 avril 2018.

Le dépôt des candidatures a lieu, du lundi 9 avril 2018 de 9h00 à 12h15 et de 14h00 à 17h00 et le mardi 10 avril 2018 de 9h00 à 12h15 et de 14h00 à 18h00, heure limite à la :

Sous-Préfecture d'Aix-en-Provence,
Bureau des Affaires Juridiques et des Relations avec les Collectivités Locales,
455 avenue Pierre Brossolette - 13617 Aix-en-Provence

CONTACT PRESSE

Bureau de la communication interministérielle – 04 84 35 40 00

Retrouvez la Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfecture des Bouches-du-Rhône

www.bouches-du-rhone.gouv.fr – www.paca.gouv.fr –  @prefet13

■ Saint-Estève-Janson :

À l'issue du premier tour de scrutin, aucun des deux candidats déclarés n'a été élu.

Les électeurs de Saint-Estève-Janson sont donc invités à désigner 5 conseillers municipaux, à l'occasion d'un second tour de scrutin, dimanche 15 avril 2018.

Le nombre de candidats déclarés étant inférieurs au nombre de sièges à pourvoir, de nouveaux candidats peuvent se présenter entre le premier et le second tour. Le dépôt des candidatures a lieu en Sous-Préfecture d'Aix-en-Provence, aux dates et horaires détaillés ci-dessus.

CONTACT PRESSE

Bureau de la communication interministérielle – 04 84 35 40 00

Retrouvez la Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfecture des Bouches-du-Rhône

www.bouches-du-rhone.gouv.fr – www.paca.gouv.fr –  [@prefet13](https://twitter.com/prefet13)